

## NEWSLETTER MAI 2023



### AG 2023 - DIJON - le 23 MAI

L'assemblée générale de notre association peut délibérer dès l'instant où 25 % au moins de ses adhérents sont présents ou représentés.

Nous remercions ceux d'entre vous qui nous ont déjà confirmé leur présence ou retourné leur pouvoir.

Pour la première fois cette année nous constatons une baisse importante des retours de pouvoir nous faisant craindre de ne pas atteindre les 25 % requis.

Dans le souci d'éviter la convocation d'une nouvelle assemblée générale, nous allons considérer que l'absence de réponse vaut pouvoir.

Toutefois les adhérents qui ne souhaitent pas donner un pouvoir ont la possibilité de le faire savoir par courrier postal adressé au secrétariat ou par mail à l'adresse suivante :

[secretariat.aaamma@gmail.com](mailto:secretariat.aaamma@gmail.com)

Amicalement.

**Ronan ROMIEUX**

Secrétaire général